

# ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC TAUREAU inc. (APLT)

Saint-Michel-des-Saints (Québec)



## Bulletin n° 28

Hiver 2015-2016

# Sommaire

---

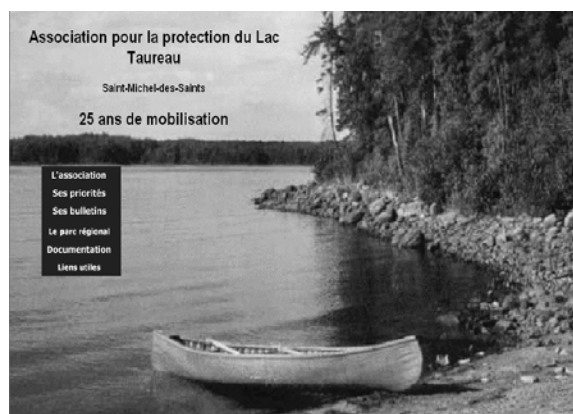
## Bulletin n° 28\_Hiver 2015-2016

• Le mot du président	2
• Procès-verbal de la 35ième assemblée générale annuelle	3
• Annexe: Rapport financier au 30 avril 2014 et 2015	6
• Algues bleu-vert : été 2015	7
• Qualité de l'eau – Transfert de responsabilité	7
• Parc régional – Table de concertation	8
• Vers une réglementation nautique ?	9
• Les niveaux du réservoir Taureau en 2015	11
• Le Comité Promotion et Rayonnement en action	12
• Appel aux membres	14
• Un petit remerciement .....	14
• Formule de demande d'adhésion ou de renouvellement	15
• La tribune de nos membres	16
• Petite capsule d'histoire... à suivre : <i>Le club de l'Aviron noir, 2<sup>e</sup> partie</i>	17

Le *Bulletin* est une publication produite par l'APLT, destinée à ses membres.

Depuis le premier numéro paru en 2002, le *Bulletin* est publié deux fois par année (éditions hiver et été) et distribué aux membres de l'Association par voie postale et électronique.

Tous les numéros du *Bulletin* sont disponibles en format PDF sur le site web de l'APLT :  
**[www.aplt.org](http://www.aplt.org)**



# Le mot du président

---

En ce début d'année 2016, comme nous le faisons chaque année, nous prenons le temps de regarder un peu en arrière et de faire une courte rétrospective de l'année écoulée. Et force est de constater que l'année 2015 a été plutôt positive pour la mission que s'était donnée notre association!

En effet, nous constatons que cette mission que nous avons poursuivie depuis la création de l'APLT en 1981 semble en voie d'être reprise par les intervenants majeurs de la région puisque la MRC (par l'intermédiaire de la SDPRM) et la municipalité s'impliquent de plus en plus dans une politique de protection et de développement ordonné du potentiel du lac Taureau. Et l'APLT est fière d'avoir participé à établir cette belle collaboration grâce à sa présence et son influence positive dans ce mouvement général de protection de la beauté de notre lac et de développement respectueux de son environnement.

Que de chemin parcouru depuis les derniers 10 à 15 ans, alors que l'APLT luttait pour faire connaître et respecter sa mission et était considérée par beaucoup de gens de la région comme

un empêcheur de tourner en rond! Notre rôle paraît maintenant plus facile à assurer, mais nous ne devons pas baisser les bras, et notre association doit conserver son rôle de chien de garde pour protéger l'environnement naturel et la beauté du lac Taureau, ceci en participant aux discussions sur le développement du parc régional et sur les différents projets récréotouristiques. Nous espérons donc que l'année 2016 verra ce mouvement de sauvegarde de la beauté de notre lac se poursuivre et devenir une priorité dans l'esprit de tous, qu'ils soient résidents de la région ou vilégiateurs.

Et comme à chaque bulletin, je demande à tous nos membres et sympathisants de faire d'abord l'effort de renouveler leur appartenance à notre association, et ensuite d'en parler autour de vous (voisins et connaissances) afin d'attirer de nouveaux membres, puisque c'est notre nombre qui fait notre représentativité et notre force.

En souhaitant une Bonne Année 2016 à tous,

**Gilles Cartier**  
Président de l'APLT

# Procès-verbal de la 35<sup>ème</sup> assemblée générale

Tenue le 25 juillet 2015 à la salle J.-Moise-Bellerose, St Michel-des-Saints

---

## 1- Ouverture de l'assemblée, adoption de l'ordre du jour

Le président de l'association Gilles Cartier présente Robert Lafond qui agira comme président de cette Assemblée. L'Ordre du jour proposé est modifié pour inclure un nouvel article 6 « Comité promotion ». Cet ordre du jour est proposé pour adoption par Claire Pilon, secondée par Fernand Landreville. Adoption à l'unanimité des membres présents.

## 2- Adoption du procès-verbal de la 34<sup>ème</sup> assemblée annuelle du 26 juillet 2014

L'adoption de ce procès-verbal, qui figurait dans le dernier Bulletin d'hiver, est proposée par Lucie Houle, secondée par Michel Bruneau. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'adoption de ce procès-verbal, qui figurait dans le dernier Bulletin d'hiver, est proposée par Bernard Cartier, secondé par Fernand Landreville. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

## 3- Rapport du Président

Le président de l'APLT Gilles Cartier tient à rendre hommage à notre regretté ami Michel D'Orsonnens, décédé en octobre dernier. Michel a été très actif au sein de l'association pendant plusieurs années, et tous se souviennent de son entrain et de sa bonne humeur. Nous le regrettons beaucoup.

Ensuite, le président de l'APLT souhaite la bienvenue à nos invités MM. Réjean Gouin, maire de St Michel, Gaétan Morin, préfet de la MRC, David Lapointe, directeur de la Société de développement des parcs régionaux (SDPRM), Francis Lacelle, coordonnateur et Judith Godin, responsable des aménagements des parcs.

Le président de l'APLT Gilles Cartier fait ensuite une courte rétrospective des dossiers ayant attiré l'attention de l'association au cours de l'année écoulée.

- La Journée de l'arbre s'est tenue en mai dernier, avec l'aide de quelques bénévoles de l'APLT. L'APLT y tenait aussi un kiosque d'information, ce qui a permis de faire connaître l'association et d'enregistrer quelques nouveaux membres.
- Concernant les niveaux du lac, à la suite de l'article de notre dernier bulletin qui déplorait les bas niveaux constatés ce printemps, nous avons récemment reçu une lettre d'Hydro-Québec qui explique que ces bas niveaux étaient dus au manque de précipitations à la fin de l'hiver et au printemps.
- Le programme de suivi de la qualité de l'eau par le ministère de l'environnement, RSVLacs, qui avait été mis en oeuvre par l'APLT au cours des dernières années, est maintenant repris et poursuivi par la SDPRM.
- La mise en oeuvre des stations de vidange des bateaux n'est pas complétée à cause de quelques problèmes techniques, ce qui est regrettable. Un dossier à suivre.
- Lors de la dernière Table de concertation organisée par la SDPRM, plusieurs projets en cours de réalisation par la SDPRM ont été annoncés : nouveaux aménagements aux campings de la baie du Milieu et de la baie du Poste, aménagements sur l'île du Village, nouveaux sentiers pédestres vers la baie du Milieu.
- Il est aussi rappelé que l'APLT a créé un comité de promotion-rayonnement, dont les activités en 2014-2015 seront présentées plus tard dans la réunion.

## 4- Règlementation nautique

Selon l'invitation faite précédemment par la SDPRM à l'APLT, quelques membres de notre association ont fait des recherches et préparé une présentation et des recommandations sur le sujet. Cette présentation Power Point est alors faite par un des membres du comité Fernand Landreville. Il s'en suit une discussion avec nos invités, discussion résumée ci-après :

Précisions apportées par David Lapointe, Francis Lacelle (SDPRM), Gaétan Morin (MRC)

- Un gros travail est en cours par la SDPRM : projet d'augmentation des patrouilles sur le lac (plus de bateaux-patrouilles), amélioration des bouées de signalisation nautique (coûts élevés pour leur conformité aux normes fédérales), réflexion sur le financement de ces aménagements par l'instauration de tarifs/vignettes pour les bateaux avec montants plus élevés pour non-résidents (comme cela se fait dans plusieurs autres municipalités), suggestion de paiements progressifs selon la puissance des bateaux.

- Il est reconnu qu'une plus grande sensibilisation des usagers est nécessaire, surtout ciblée vers les bateaux de non-résidents. On pourrait aussi faire signer le règlement aux propriétaires de bateaux. En effet, malgré des interventions plus fréquentes de la SQ cette année, la circulation nautique sur le lac Taureau apparaît anarchique si on la compare à d'autres lacs.

Il apparaît aussi que la présence de nombreuses mises à l'eau privées ou non contrôlées est un obstacle à la mise en application d'une tarification.

- Il est proposé de mettre en place un comité de réflexion sur ce sujet, auquel prendraient part la SDPRM, la municipalité et l'APLT. À suivre.

## 5- Présentation par nos invités

Le directeur de la SDPRM, M. David Lapointe, fait alors un résumé des nouveaux aménagements apportés au Parc régional du lac Taureau :

- Belvédères et sentiers d'interprétation sur l'île du Village, dont l'inauguration aura lieu ce jour même 25 juillet;
- Nouveau poste d'accueil à la baie du Milieu, nouveaux emplacements ajoutés dans les campings pour répondre à la demande, nouveaux quais communautaires pour les campeurs;
- Une nouvelle carte des campings dans le parc est maintenant disponible, incluant les emplacements sur les îles;
- Le système de réservation en ligne est maintenant opérationnel pour tous les parcs de la SDPRM;
- La prolongation du sentier pédestre de la baie Dominique vers le camping de la baie du Milieu est en préparation;
- Un nouveau projet de camping à la baie de la Bouteille est en préparation par la SEPAQ (qui gère cette portion de rive située dans le parc Mastigouche). Il inclurait deux sites historiques : le dépôt de la baie de la Bouteille et le barrage Matawin.
- Autres exemples de réalisation dans les autres parcs de la Matawinie : pont sur la rivière Ouareau (sentier de quad et motoneige), nouveau secteur du sentier national pédestre, tarifs préférentiels dans les parcs pour les résidents, festival des marcheurs les 5-6 septembre prochains.

Ensuite, le président de la MRC M. Gaétan Morin fait une courte revue des sujets importants de la MRC :

- Le CLD (centre local de développement) sera fermé sous peu et la MRC deviendra responsable de ses dossiers.
- Le projet de la Route 3 (entre St Donat et St Michel) est toujours à l'ordre du jour. Une partie du financement pourrait provenir d'Hydro-Québec (fonds de compensation pour la nouvelle ligne électrique devant traverser Lanaudière). Cette Route 3 serait panoramique, asphaltée avec une bande cyclable, et créerait une boucle touristique intéressante dans cette région entre les Laurentides et Lanaudière.

Enfin, le maire de St Michel M. Réjean Gouin fait une brève revue des projets d'aménagement touristique autour du village :

- piste cyclable de 3,5km le long de la rivière Matawin et aménagée en boucle à partir de la patinoire, projet de passerelle sur le chute à Ménard, amélioration de la piste de ski de fond actuelle;
- reprise du chalet avant le pont à l'entrée du village en vue de l'établissement de circuits de canot et kayak sur la rivière Matawin.

## Remerciements

Le président d'assemblée et le président de l'APLT remercient nos invités qui sont aussi chaleureusement applaudis par les membres de l'assemblée.

## 6- Comité Promotion-Rayonnement

Un résumé des objectifs et activités de ce comité est présenté par Denise Jamison et Carole Lafond :

- **Quatre objectifs principaux** : 1- soutenir le CA de l'association, 2- sensibiliser la communauté à la mission de l'APLT, 3- recrutement de nouveaux membres, 4- présence dans la communauté.
- **Actions entreprises** : rencontre avec les responsables des loisirs à St Michel, avec les responsables de la Maison des Jeunes;
- **Projets et activités proposées** : contacts avec les organisations communautaires, participation à l'activité « Tout St Michel en parle », participation à la Table de concertation Haute-Matawinie et à la Table G7 (prévue le 22 septembre), participation au Festival faunique de St Zénon;
- **Organisation du comité** : une personne responsable, avec contact et support du CA de l'APLT.

## 7- Rapport financier

Le trésorier de l'Association Charles Prévost présente son Rapport Financier pour l'année écoulée. On constate une diminution des revenus (cotisations), ce qui s'explique en partie par l'impact négatif d'avoir publié notre bulletin d'hiver par internet, ce qui a fait diminuer les renouvellements de cotisation. Pour corriger cette situation, le CA a donc décidé de publier le récent bulletin d'été à nouveau en format papier, mais avec une envergure réduite, ce qui a permis d'économiser en impression et frais postaux et ainsi de redresser nos finances. Il est aussi mentionné que le bulletin d'hiver pourrait reprendre le format traditionnel, plus attrayant et plus facile à lire.

Il faut aussi noter une diminution du nombre de nos membres. Heureusement l'impact très positif des dons reçus lors du renouvellement des cotisations permet en partie de compenser ces pertes de revenu.

L'adoption du Rapport financier est proposée par Susie Navert, secondée par Christian Charron : il est adopté à l'unanimité.

## 8- Dossiers actifs / priorités pour 2015-2016

Le secrétaire de l'Association Daniel Tokatéloff rappelle la liste des dossiers actifs et leurs responsables :

Dossier 1 – Qualité de l'eau, systèmes d'épuration	Paul Ménard
Dossier 2 – Sécurité nautique, bruit, vitesse, réglementation	Comité exécutif
Dossier 3 – Niveau d'eau dans le lac Taureau	Daniel Tokatéloff / Paul Ménard
Dossier 4 – Plan directeur, Parc Régional, Table de concertation	Gilles Cartier / Charles Prévost
Dossier 5 – Aménagements divers (sentiers, plages)	Paul Ménard
Dossier 6 – Site Web de l'APLT	Charles Prévost
Dossier 7 – Bulletins, dépliants APLT	Daniel Tokatéloff / Ginette Vallières
Dossier 8 – Promotion - Rayonnement	Liza Poulin / Denise Jamison

Comme chaque année, un appel aux membres est lancé pour s'impliquer dans ces dossiers afin d'aider les responsables.

## 9- Élection du Conseil d'administration

En tout premier lieu, le président d'assemblée propose une motion de félicitations à l'équipe sortante pour le beau travail accompli, motion adoptée à l'unanimité.

La liste des candidats est distribuée aux membres présents. Un nouveau candidat figure sur cette liste, Fernand Landreville, en remplacement de notre regretté ami Michel d'Orsonnens décédé en octobre dernier.

Le président d'assemblée propose de voter pour la liste globale. Les candidats de la liste sont élus à l'unanimité par acclamations.

Le conseil d'administration de l'APLT pour l'année 2015-2016 se compose donc des personnes suivantes :

### Comité de direction

Président : Gilles Cartier  
Vice-Président : Paul Ménard  
Trésorier : Charles Prévost  
Secrétaire : Daniel Tokatéloff

### Administrateurs

Liza Poulin, Michel Berthelot, Susie Navert, Fernand Landreville et Robert Lafond.

## 10- Clôture de l'Assemblée

L'Assemblée est levée par le président à 12h 30.

Procès-verbal préparé par **Daniel Tokatéloff**, secrétaire de l'APLT – 30 octobre 2015

# Annexe

## Rapport financier au 30 avril 2014 et 2015

---



### Association pour la protection du lac Taureau inc. (APLT)

### Rapport financier

	<b>2013-2014</b> 30 avril 2014	<b>2014-2015</b> 30 avril 2015
Solde bancaire au début	1 027,41 \$	1 862,29 \$
<b>Revenus</b>		
Cotisation des membres	1 920,00 \$	1 580,00 \$
Dons	535,00 \$	485,00 \$
Remboursements	115,40 \$	
Total	2 570,40 \$	2 065,00 \$
<b>Dépenses</b>		
Affiliations	125,00 \$	55,00 \$
Communications, promotion	117,27 \$	255,24 \$
Bulletin, papeterie, cartes, impressions	664,16 \$	1 582,44 \$
Site web	137,34 \$	133,32 \$
Réunions	30,84 \$	
Assurances	377,90 \$	377,90 \$
Boîte postale	172,46 \$	172,46 \$
Frais caisse	57,85 \$	35,40 \$
Registraire	52,70 \$	34,00 \$
Divers		112,68 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 735,52 \$</b>	<b>2 758,44 \$</b>
Excédent des revenus sur les dépenses	834,88 \$	- 693,44 \$
<b>Solde bancaire à la fin</b>	<b>1 862,29 \$</b>	<b>1 168,85 \$</b>

Note : En 2012-2013, un seul bulletin a été comptabilisé (664,16\$. En 2014-2015, ce sont deux bulletins qui l'ont été (1 582,44\$). Le coût du bulletin hiver 2015 sera intégré dans l'exercice financier 2015-2016.

**Charles Prévost**  
Trésorier

# Algues bleu-vert : été 2015

Par Paul Ménard

---

Malgré des conditions climatiques que nous jugeons défavorables (faibles précipitations, faible niveau d'eau et température de l'eau atteignant 25°C), aucun épisode d'éclosion d'algues bleu-vert ne nous a été rapporté au cours de l'été.

Il faut tenter de connaître les raisons de cette amélioration par rapport aux années précédentes. A notre avis, ces bons résultats résultent des efforts déployés par la municipalité, la MRC et les riverains. Voici les 3 principales raisons qui nous semblent être responsables de cette bonne nouvelle :

## 1- Le traitement du phosphore à l'usine d'épuration de la municipalité

L'ajout il y a maintenant plus de 2 ans d'un élément d'épuration du phosphore directement à l'usine de traitement des eaux usées a certainement contribué à l'amélioration de la qualité de l'eau du lac, du moins dans la partie ouest du lac, puisque la rivière Matawin est l'un de ses principaux tributaires.

## 2- L'amélioration des installations septiques

La municipalité effectue un contrôle sévère de l'installation et des vidanges périodiques des fosses septiques. De plus, une grande partie de la pollution était causée par la présence de campings sauvages, plus particulièrement aux abords des rivières du Milieu et du Poste, ainsi qu'à la baie St-Ignace. La mise en place d'aménagements de campings structurés par la SDPRM a certainement éliminé quantité de rejets des eaux usées directement dans le lac.

## 3- Le reboisement des rives

Les efforts de la municipalité, accompagnés de la distribution de plants indigènes lors de la Journée annuelle de l'arbre, ont sensibilisé les riverains à la nécessité de végétaliser les rives. Cette action environnementale de protection des rives a pour but de créer une barrière à l'écoulement des eaux de ruissèlement, principalement lors des fortes pluies.

## Conclusion

Nous souhaitons que les efforts déployés par la municipalité, le SDPRM et les riverains pour améliorer la qualité de l'eau du lac soient continués. D'autre part, l'APLT continuera de suivre de près les conditions climatiques et les activités pouvant créer des foyers propices à l'apparition du phénomène d'éclosion des cyanobactéries.

# Qualité de l'eau – Transfert de responsabilité

Par Paul Ménard

---

Les premières analyses des caractéristiques physico-chimiques de l'eau du lac Taureau ont débuté en 2007. On se rappellera que le Ministère de l'Environnement d'alors, le MDDEP a sonné l'alarme après l'apparition en abondance sur un grand nombre de lacs du phénomène des cyanobactéries aussi appelées algues bleu-vert.

L'APLT a alors procédé à deux campagnes de mesures de la qualité de l'eau, l'une avec la collaboration de l'Université de Montréal et l'autre avec l'aide du MDDEP. Les résultats de ces mesures peuvent être consultés dans le Bulletin no 12 Hiver 2007-2008.



Le programme quinquennal du RSVL (Réseau de surveillance volontaire des lacs) comprenait aussi le suivi de la transparence de l'eau à l'aide d'un disque SECCHI. Ces mesures ont été réalisées par l'APLT tous les étés jusqu'en 2012.

De nouvelles mesures de la qualité de l'eau (taux de carbone dissout, de chlorophylle et de phosphore) devaient être effectuées à l'été 2012 mais, à cette époque, les finances de l'APLT ne permettaient pas de s'inscrire à ce nouveau programme de suivis périodiques. Toutefois, les mesures de transparence ont continué à être prises quelques années encore par le regretté Michel d'Orsonnens à 2 stations, soit dans la baie St-Ignace et à l'embouchure de la rivière du Poste.

Pendant ces années, le projet de parc régional du lac Taureau a pris forme et s'est concentré dans les secteurs des rivières du Milieu et du Poste. Des échanges ont été entrepris avec M. Francis Lacelle, coordonnateur du parc, afin que la SDPRM prenne la relève au point de vue financier et pour la prise d'échantillons d'eau, en conformité avec le programme d'analyses offert par le ministère de l'environnement. Donc, dès le début de l'été, des mesures de la qualité de l'eau ont été prises aux deux stations précitées, et elles incluaient la mesure de la transparence de l'eau. L'APLT a participé aux premiers relevés seulement.

Les résultats de ces analyses seront disponibles au printemps 2016. Nous transmettons nos remerciements à la direction de la SDPRM (Société de Développement des Parcs Régionaux de la Matawinie) pour avoir pris la relève du suivi de la qualité de l'eau.

## Parc régional – Table de concertation

Par Gilles Carter et Daniel Tokatéloff

---

### Réunion d'information et consultation

Le 6 novembre dernier s'est tenue la réunion d'automne de la Table de concertation organisée par la SDPRM (société de développement des parcs régionaux de la Matawinie) à laquelle a participé le président de l'APLT Gilles Cartier. Les points principaux discutés furent les suivants :

- Suite aux diverses discussions et interventions des dernières années, la SDPRM travaille à l'établissement de règles devant permettre la pratique et la cohabitation des diverses activités nautiques sur le lac Taureau. En particulier, des limites de vitesses des bateaux seraient définies dans les baies du lac, en tenant compte de leur profondeur et de leur largeur.
- L'achat de bouées de navigation règlementaires est en cours et leur installation prévue en 2016.
- Dans la baie du Milieu, des améliorations ont été apportées au terrain de camping : poste d'accueil agrandi, quai communautaire installé, travaux de stabilisation des dunes de sable le long des rives. De plus, la SDPRM fait des efforts pour obtenir la juridiction sur un territoire plus vaste autour de la baie du Milieu afin de mieux pouvoir en contrôler l'accès et l'utilisation.
- Le sentier pédestre reliant le promontoire de la baie Dominique et la baie du Milieu a été réaménagé, ce qui procure maintenant un sentier de randonnée de 9km avec de superbes points de vue sur le lac.
- Il est rappelé que les aménagements sur l'île du Village ont fait l'objet d'une cérémonie d'inauguration le 25 juillet dernier, et que cette île offre maintenant des possibilités de camping aménagé ainsi qu'un sentier avec panneaux d'interprétation historique.

# Vers une réglementation nautique ?

Par Gilles Cartier et Daniel Tokatéloff

---

## La situation

Depuis des années, l'APLT a essayé de faire passer le même message aux autorités compétentes (la municipalité et la MRC) selon lequel une réglementation nautique appropriée était nécessaire sur le lac Taureau afin de permettre à tous les amateurs d'activités nautiques de profiter du lac en toute quiétude et en toute sécurité, et ceci en respectant la fragilité des rives. Une première mesure concrète de réglementation avait même été proposée par notre association en 2004 sous la forme d'un projet de règlement détaillé qui avait été soumis à la municipalité. Celle-ci avait alors choisi de ne pas y donner suite.

Les années ont passé, la situation autour du lac Taureau a évolué, mais les problèmes de sécurité nautique et d'impact sur l'environnement naturel des rives sont toujours présents, même si ils ont pris parfois des formes différentes. Bien sûr la disparition du Poker Run dans les années 2008 est déjà un énorme progrès puisque la fréquentation des « Cigar Boats » et autres monstres bruyants et dangereux a beaucoup diminué.

Mais ce genre de bateau est encore trop présent sur notre lac lors des belles fins de semaine d'été, créant une psychose de bruit et de danger parmi tous les autres usagers du lac : qui a envie de s'aventurer sur le lac en canot, en kayak, en planche à voile ou en petit voilier lorsque ces engins font des allers-retours à toute vitesse sur le plan d'eau ? Et quel impact négatif sur la quiétude de nos beaux paysages lorsqu'ils s'efforcent de faire le plus de bruit possible pour affirmer leur « power trip », parfois même à la tombée de la nuit !

Et comme si cela ne suffisait pas, voilà que nous avons maintenant les « Wake Boats », ces bateaux qui créent des vagues énormes pour permettre à un pelé de faire du surf dans son sillage et ainsi de se croire à Hawaii ! Et en ignorant complètement l'impact majeur que ces vagues peuvent avoir sur la santé des berges du lac !

## Un dossier qui bouge

Depuis la mise en place du Parc régional du lac Taureau, l'APLT n'est plus isolée dans ses efforts puisque la SDPRM (Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie) a identifié la problématique de la réglementation nautique comme devant être une priorité dans le développement récréotouristique du Parc du lac Taureau, ce dont l'APLT se réjouit. Des efforts de réflexion ont donc été entrepris, en collaboration avec la municipalité.

À ce sujet, et à l'invitation de la SDPRM, quelques bénévoles de l'APLT ont repris le dossier et ont préparé une présentation qui a été dévoilée lors de l'assemblée générale en juillet dernier. Cette présentation fait le résumé des problèmes rencontrés sur plusieurs lacs des Laurentides, des actions prises par les municipalités et de la problématique d'établir une réglementation nautique sur des lacs puisqu'il s'agit d'une juridiction fédérale. Cette présentation peut être consultée sur le site de l'APLT ([www.aplt.org](http://www.aplt.org)).

Nous nous bornerons ici à mentionner les conclusions de cette présentation puisqu'elles permettent d'envisager une action future réaliste et ciblée :

- Obtenir des restrictions du BSN (Bureau de la sécurité nautique) et de Transport Canada prend au moins 5 ans.....
- Transport Canada encourage fortement les municipalités à trouver des solutions alternatives à la réglementation afin de régler des problèmes de conflits d'usage et de sécurité sur un plan d'eau...
- Suite à des discussions, à des consultations avec la population (usagers), la municipalité peut instaurer des codes d'éthique ou de conduite volontaire .....

En conséquence, à la suite des discussions lors de notre assemblée générale, il a été convenu entre la SDPRM, la municipalité et l'APLT qu'une réflexion serait entreprise conjointement afin de viser l'instauration d'un code d'éthique le plus tôt possible et d'en assurer l'application.

## Un autre intervenant de taille : La Coalition Navigation

Depuis l'automne 2014, l'APLT participe aux réflexions d'une autre association, la Coalition Navigation, qui regroupe des individus et des associations comme la nôtre, mais à l'échelle du Canada, et dont l'objectif est de faire pression sur les autorités fédérales pour modifier la « Loi sur la marine marchande ». En effet, c'est cette loi datant du 19<sup>ième</sup> siècle qui régit toute la navigation à travers le Canada, à partir des cargos et pétroliers sur les voies maritimes et allant jusqu'à la navigation de plaisance sur les lacs, ce qui apparaît absolument illogique et incohérent.

Mais la modification de cette loi constitue un objectif de longue haleine, même si la Coalition espère que le nouveau gouvernement fédéral pourrait être plus réceptif. Entretemps, les responsables de la Coalition se sont donné un autre objectif plus réaliste à court terme, celui d'aider les municipalités à prouver que certaines pratiques de navigation sur les lacs de leur territoire sont dommageables à leur environnement naturel, soit par le brassage des fonds et des sédiments (bateaux à haute vitesse dans les baies peu profondes), soit par l'érosion des berges (bateaux à grosses vagues ou « wake boats »). Une telle constatation de dommages à l'environnement permettrait aux municipalités d'établir et d'appliquer leurs propres règlements nautiques, en dehors de toute restriction fédérale.

La Coalition Navigation a tenu un colloque à Montréal le 4 octobre dernier auquel a assisté le président de l'APLT Gilles Cartier, ainsi que le directeur de développement de la SDPRM David Lapointe. Ce colloque a permis de détailler à nouveau et de mettre à jour toute la problématique exposée ci-dessus. Plusieurs intervenants du milieu universitaire, des organismes de bassins versants ainsi que du milieu municipal ont présenté leurs recommandations. Il est aussi intéressant de noter que le représentant du CQDE (Centre québécois du droit de l'environnement) Me Jean-François Girard a fait une revue très similaire à la nôtre sur le contexte juridique régissant la navigation sur les lacs.

L'APLT va continuer de suivre les actions de la Coalition Navigation, va participer à ses réflexions et va appuyer dans ses représentations auprès des gouvernements.

(PS : pour les membres de l'APLT qui veulent appuyer leur action, ils peuvent signer une pétition en allant sur le site de la Coalition Navigation à : <http://coalitionnavigation.ca/fr/petition-en-ligne>).

---

**Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDDELCC)**  
Direction régionale de Lanaudière

100, boul. Industriel  
Repentigny (Québec) J6A 4X6  
Téléphone : **450 654-4355** ou **1 866 694-5454**  
(24 h sur 24 et 7 jours sur 7)  
Télécopieur : **450 654-6131**  
Courriel : [lanaudiere@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:lanaudiere@mddelcc.gouv.qc.ca)  
Site web : [www.mddelcc.gouv.qc.ca](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca)

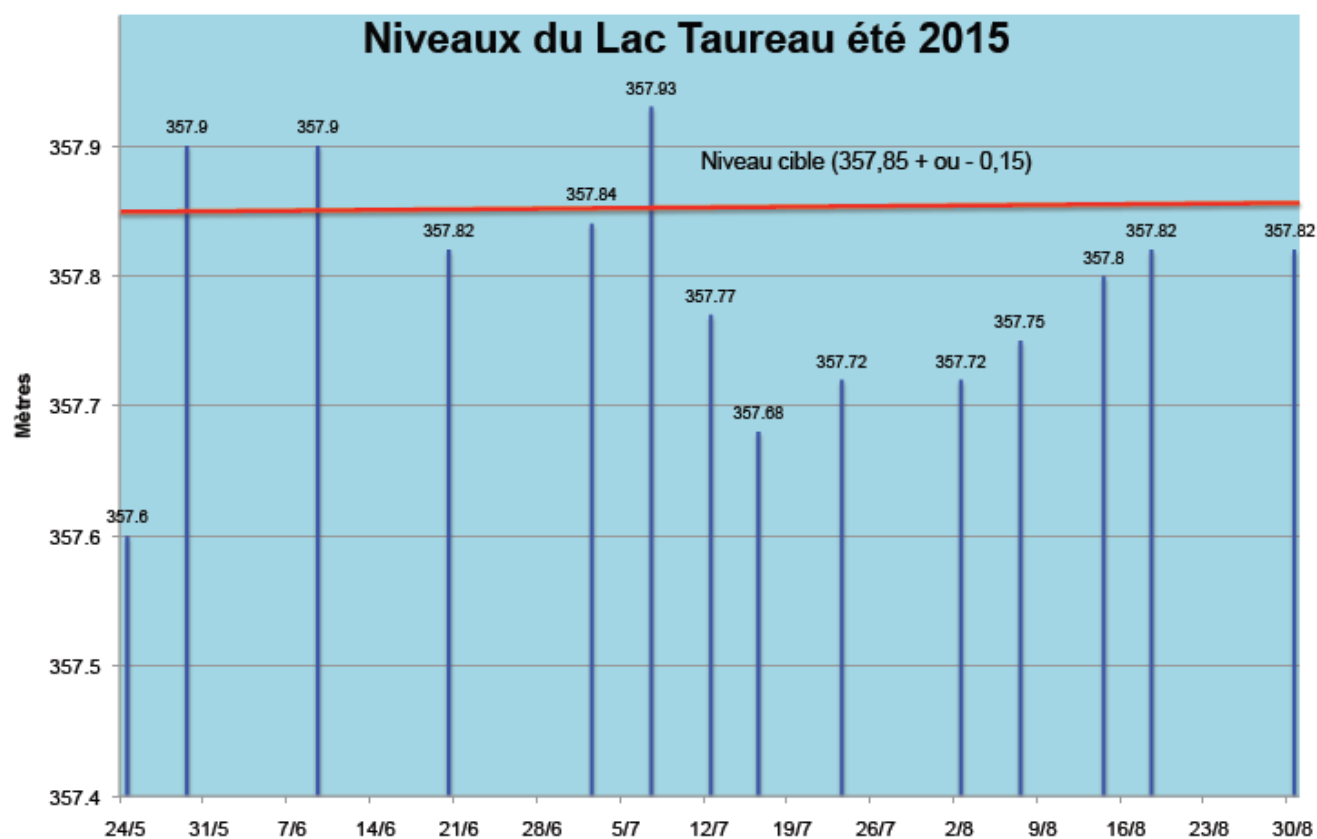
# Les niveaux du réservoir Taureau en 2015

Par Charles Prévost

Contrairement aux trois années précédentes, les niveaux d'eau du réservoir Taureau ont été significativement moins élevés. Selon l'entente conclue entre Hydro Québec, la municipalité de Saint-Michel-des-Saints et la MRC de la Matawinie, du 24 juin jusqu'à la fête du travail les niveaux d'eau doivent se situer entre 357,70 et 358,00 mètres. Or, cette année les niveaux d'eau se sont situés beaucoup plus près du niveau inférieur de la fourchette .

Selon Hydro-Québec, cette situation a été causée par «les faibles précipitations reçues durant la fonte des neiges, la plus importante pour le remplissage d'un réservoir ». Hydro-Québec affirme qu'elle «a fait preuve de la même collaboration en 2015 que les années précédentes».

On peut, par ailleurs, constater que, pendant toutes ces années, les niveaux d'eau n'ont jamais atteint des niveaux se situant dans la zone supérieure de la fourchette, c'est-à-dire entre 357,85 et 358,00 mètres. Il serait souhaitable qu'Hydro-Québec révisé sa gestion du réservoir pour atteindre des niveaux d'eau se rapprochant de la limite supérieure de la fourchette. Cela serait bénéfique pour la survie des milieux humides et en général à l'environnement autour du lac.



# Le Comité Promotion et Rayonnement en action

Par Carole Cartier et Denise Jamison

---

## Création du comité

À son assemblée annuelle du 25 juillet 2014, l'APLT a mis sur pied un nouveau comité visant à favoriser le rayonnement et la promotion de sa mission ainsi que le développement de ses relations avec la communauté.

Le **Comité Promotion et Rayonnement** s'est donné les objectifs suivants :

- soutenir le C.A. pour assurer la pérennité de l'APLT
- sensibiliser la communauté à la mission de l'APLT
- augmenter la force de représentation de l'APLT en suscitant l'adhésion de nouveaux membres et partenaires
- être davantage présents dans la communauté et participer aux activités des organismes locaux de St-Michel-des-Saints et St-Zénon
- de concert avec la communauté, mettre en place une activité de promotion de la mission de l'APLT qui impliquerait les jeunes de la région et se ferait au bénéfice d'un organisme local.

L'APLT est sensible à la préoccupation face à l'exode des jeunes exprimée par M. Réjean Gouin, maire de St-Michel, lors de cette assemblée annuelle.

## Activités du comité

- Pour guider la démarche auprès de la communauté, les membres du Comité ont rejoint Madame Jacinthe Perron organisatrice communautaire à St-Michel et St-Zénon. Madame Perron a accueilli la demande avec beaucoup d'intérêt et a fait bénéficier l'APLT de ses précieux conseils.
- Au printemps 2015, madame Marie-Ève St-Georges, responsable des Loisirs de St-Michel-des-Saints, a été rencontrée et sensibilisée à la mission de l'APLT ainsi qu'à la préoccupation de rejoindre et impliquer les jeunes de la Municipalité. Très réceptive aux objectifs de l'APLT, Madame St-Georges a d'abord proposé d'installer un kiosque lors du *Festival de la Pêche* pour mieux faire connaître l'Association et éventuellement recruter de nouveaux membres. Elle s'est engagée à relancer l'APLT pour favoriser sa participation à d'autres activités.
- Le 28 mai 2015, Denise Jamison a représenté l'APLT à la 10<sup>e</sup> édition de *Tout St-Zénon, Tout St-Michel en parle*. Plus de 120 personnes assistaient à cette soirée pilotée par la *Table de concertation jeunesse Haute-Matawinie*. Il s'agit de l'adaptation locale de l'émission *Tout le monde en parle*. On vise à y mettre en valeur le travail et les projets en cours dans la communauté en regroupant autour de la table les artisans et/ou responsables de chaque projet sélectionné. L'importance de travailler ensemble et de se regrouper a été soulignée avec fougue par plusieurs intervenants au cours de la soirée. Une présentation de l'APLT pourrait avantageusement être envisagée pour la prochaine édition.
- Des membres du Comité ont aussi assuré une présence tout au long du *Festival faunique de St-Zénon*, les 12 et 13 septembre derniers. Ils ont rencontré un grand nombre de visiteurs intéressés à obtenir de l'information sur la mission et les activités de l'APLT, certains ayant laissé leurs coordonnées à cette fin. Parmi les visiteurs se trouvaient en bon nombre de résidents de St-Michel et St-Zénon, des villégiateurs, des jeunes familles, des élus, des représentants d'organismes en environnement, des visiteurs européens. Tous se sont montrés conscients de l'importance de préserver le Lac Taureau et son environnement.
- Carole Cartier a représenté l'APLT à la réunion de la *Table de concertation du G-7*, à St-Michel, le 22 septembre 2015. Le G-7 regroupe maintenant 8 organismes communautaires de la Haute-Matawinie. Il existe depuis 20 ans et se réunit en moyenne 5 fois par année. Les objectifs sont d'échanger des informations pertinentes sur les réalités respectives, de développer des initiatives et des projets en commun et de se solidariser autour d'enjeux qui préoccupent la communauté. Après avoir été sensibilisés à la mission, aux activités et aux dossiers en cours de l'APLT, les représentants du G-7 ont été invités à travailler en collaboration avec l'APLT pour créer une activité de sensibilisation à l'importance de la mission de

l'Association pour la protection du Lac Taureau. L'activité mise sur pied devra favoriser la participation des jeunes et se faire au bénéfice d'un organisme local.

Les réactions des participants ont été enthousiastes. Ils ont souhaité que pour une 1<sup>e</sup> année l'activité se fasse au bénéfice de la *Maison des Jeunes du Nord* et qu'elle ait lieu à l'automne plutôt qu'à l'été. La coordinatrice de la Maison des Jeunes, Madame Françoise Arnaud, s'est montrée très intéressée au projet et désireuse d'y participer avec les jeunes qui fréquentent la Maison.

Les démarches effectuées ont permis aux membres du **Comité Promotion et Rayonnement** de mieux comprendre et apprécier la vitalité du milieu de la Haute-Matawinie. Elles ont aussi permis à l'APLT de mesurer l'importance d'accroître et d'entretenir des relations plus étroites avec la communauté pour le plus grand bénéfice de l'APLT et de la communauté.

Voici quelques commentaires des participants du G-7 qui le confirment :

« Il faut recréer des liens entre les villégiateurs et les natifs. »

« Il faut nous réapproprier notre lac. »

« Impliquer les jeunes dans l'APLT est une démarche novatrice... »

Plus que jamais, il est clair que tous doivent travailler ensemble pour protéger ce magnifique joyau vivant qu'est le Lac Taureau, pour la génération actuelle et les générations futures!

## Au calendrier 2016 du Comité Promotion et Rayonnement

- Participation active à l'activité *Tout St-Zénon, Tout St-Michel en parle*
- Kiosque d'information au *Festival Faunique de St-Zénon*
- Rencontre avec la *Maison des Jeunes du Nord*
- Participation à la *Table de Concertation G-7*
- Participation à la *Table de Concertation Jeunesse*

---

### Conseil d'administration 2015-2016

### Comité de direction

Président : Gilles Cartier  
Vice-président : Paul Ménard  
Secrétaire : Daniel Tokatéloff  
Trésorier : Charles Prévost

### Administrateurs

Michel Berthelot  
Robert Lafond  
Fernand Landreville  
Suzie Nvert  
Liza Poulin

# Appel aux membres

Par le comité exécutif de l'APLT

---

Une autre année s'est écoulée, et il est temps de renouveler votre appui à l'APLT. Nous lançons donc un appel à nos membres actuels, mais aussi à tous nos membres des dernières années qui ont omis de renouveler leur inscription :

## Nous avons besoin de votre appui et de votre cotisation!

C'est maintenant pour 2016 que nous sollicitons votre renouvellement (formulaire ci-joint). Nous vous en remercions d'avance.

## Et pourquoi pas un don ?

... car pour fonctionner efficacement, votre association a non seulement besoin de l'appui de ses membres, mais a aussi besoin d'argent!!

Depuis cinq ans, nous avons été très agréablement surpris de voir que notre appel aux dons auprès de nos membres a rencontré un succès appréciable. Car non seulement cela nous permet-il de renflouer nos coffres, mais aussi nous l'interprétons comme un signe de satisfaction à l'égard des actions entreprises par notre conseil d'administration.

Donc si vous voulez encore encourager notre action, pourquoi ne pas rajouter un don à votre cotisation ? Cela sera très apprécié!

## Mais nous avons aussi besoin de nouveaux membres!

Nous lançons donc un autre défi à tous nos membres pour que chacun fasse un effort pour faire connaître notre Association à ses proches voisins (et en particulier aux nouveaux résidents qui ont choisi le lac Taureau pour y bâtir leur chalet de rêve). Avec votre aide, notre Association se retrouvera plus forte et aura plus de poids pour intervenir dans les dossiers qui nous concernent tous.

# Un petit remerciement .....

Par le CA de l'APLT

---

Comme à tous les six mois, vous recevez le bulletin de votre association. Bien sûr ce bulletin existe grâce au dévouement des bénévoles qui y présentent des articles, mais aussi et surtout grâce à une de nos membres qui se charge de l'édition, de la mise en page (sous un format agréable à lire), de l'impression et de la reliure, ainsi que de la mise sous enveloppe et la diffusion par la poste, le tout avec un grand professionnalisme, mais aussi avec une patience et une gentillesse angéliques.

Le CA de notre association veut donc présenter ses remerciements à Ginette Vallières qui se dévoue année après année pour produire et diffuser ce bulletin, en parallèle avec sa vie de famille et ses occupations professionnelles. Ginette, nous t'en sommes tous reconnaissants.

---

# Formule de demande de renouvellement ou d'adhésion

---



## Association pour la protection du lac Taureau inc. (APLT)

Conformément au règlement 1 qui a été adopté à l'unanimité lors de l'assemblée générale annuelle de l'APLT du 7 octobre 2005, toute personne qui désire devenir membre de l'APLT, et qui n'a pas déjà été membre dans les cinq années précédentes, doit remplir la présente demande d'adhésion.

La demande d'adhésion ou de renouvellement doit être accompagnée d'un paiement de 20\$ qui constitue, dans le cas d'une demande d'adhésion, le paiement de la 1<sup>re</sup> cotisation annuelle.

Nom

Courriel

.....

.....

Adresse principale de correspondance

Téléphone

.....

.....

.....

Adresse à Saint-Michel-des-Saints

Téléphone

.....

.....

.....

**Demande de renouvellement : Cochez**

**Demande d'adhésion : Cochez**

Ancien membre dans les cinq dernières années.

Votre signature

Date de la demande

.....

.....

Envoyez la formule et le paiement à :

APLT  
Case postale 1951  
Saint-Michel-des-Saints (Québec) J0K 3B0



# La tribune de nos membres

---

## Détérioration à la plage de la Pointe-Fine

Par René Bolduc

Cet automne en faisant une marche de santé à la plage de la Pointe-Fine, j'ai pu constater une nette détérioration du petit écosystème adjacent l'arrière plage.

Comme je n'y étais pas allé depuis 2012, je fus impressionné négativement de la dégradation et de la disparition du couvert végétal de base. Les herbes et les petits végétaux, ont été remplacés par du sable. Ce secteur, à la pointe N.-E., a triplé sa superficie de sable.

Pas besoin d'appeler Hercule Poirot ou Sherlock Holmes pour trouver le déclencheur il paraît évident que le roulement et surtout, les virages à 360 degrés de VTT écrasent ou arrachent les herbages et les autres petits coupe-vents et le sable peut ainsi être doucement balayé en arrière plage; ceci ouvre à chaque saison une plus grande surface dénudés, donc plus d'ensablement l'été suivant et le terrain de jeu de ces VTT-istes devient plus grand : festival-rodéo-sur-roues en 2020?

Les petits plans marécageux voisins sont vides de vie animale depuis longtemps; ils pourraient bien n'être plus qu'un souvenir d'ici quelques années.

La végétation suivante, les arbustes, en "arrachent" et la supérieure, les arbres, sont à risques; de leurs racines à ras de terre sont malmenées, pour ne mentionner que ça.

Pour conserver son charme rustique ce secteur a besoin de plus de respect et il doit maintenant être mieux protégé : je doute de l'effet dissuasif des seules pancartes "Zone Protégée".

Au-delà des tous-terrains, pourquoi ne pas aider la végétation à se refaire une beauté ? rustique, bien sûr...ou, tout au moins, l'aider à conserver celle qui existe. Par exemple, j'ai vu un superbe pin gris d'une trentaine de pieds de hauteur, bien formé, qui doit être passablement vieux, et solitaire ce qui le met en évidence. Mais son appui, érodé à sa base, devenu un point faible pourrait lui être fatal par le vent ou par un feu "de camp" fait à l'abri de ce creux sous lui. Des vestiges de tels feux sont d'ailleurs assez nombreux; certains de ces reliquats ne sautent pas aux yeux si on n'est pas attentif mais ils restent témoins d'imprudences dont certaines ont été à la limite de l'inconscience, allumés si près de résineux.

Les usagers d'un bien commun comme ici, un parc, sont tenus d'honorer sa pérennité. Comme certains n'en sont pas assez conscients, il faut afficher clairement les règles, les interdits et les sanctions aux environs de la plage pour les rappeler aux uns et en informer les autres; il faut aussi du gardiennage, des avertissements polis pendant 2 ou 3 saisons pour les VTT.

Concernant les joies enflammées des feux de bivouac, faits sur la plage même, ils pourraient être tolérés si faits selon les règles c'est-à-dire à l'inverse des feux de joie : petits et modestes. Les bois disponibles à l'entrée avec une autorisation spécifique, contre paiement.

Mais, il me semble que je suis en train de rêver en couleurs. Haute définition et trois dimensions incluses.

Je suis peut-être le dernier à constater cet état des lieux etc..., mais je tiens quand même vous en faire part.

Automne 1910

Ils étaient une dizaine à être présents dans le grand salon du presbytère. En ce dimanche d'octobre plutôt frais, le curé chauffait déjà le poêle à bois. Un peu trop, au goût des invités. Il y faisait une chaleur désagréable. Les hommes, venus après la grand'messe à la demande du curé Racette, étaient en sueur dans leurs habits du dimanche en laine épaisse. Ils se demandaient tous ce que pouvait bien leur vouloir le curé. Morin (David et Joseph) Boucher, Benoît, Fréchette, Mondor, Forest, Morissette (Léandre et Marc) et Hébert avaient été choisis avec soin par le prêtre. Ils se regardaient les uns les autres en silence, n'osant pas prendre siège, se doutant bien que la colère du curé allait s'abattre sur certains d'entre eux. C'est que le 5 septembre précédent, certains colons avaient fait parvenir une lettre à leur évêque afin de se plaindre de leur curé :

*Les signataires de la présente sont des colons du Lac Ignace qui viennent se plaindre de leur curé Monsieur Racette et vous supplier de porter remède à une situation devenue intolérable. Ce n'est pas sans hésitation et sans crainte que nous nous décidons à cette démarche dont nous sentons toutes l'importance et qui nous coute incroyablement. Si enfin nous la faisons, c'est que nous ne pouvons plus y tenir plus longtemps.*

*Ce n'est pas précisément de la conduite privée de Mr Racette que nous voulons nous entretenir. Il y a là bien des choses qui ne sont pas édifiantes et qui ont fait beaucoup parler. Tout le monde sait que Mr Racette ne jouit d'aucune considération dans la paroisse les quelques colons qui sont le moins mal avec lui ne l'estiment pas plus que les autres. Les enfants n'ont aucun respect pour lui. Comment respecter un curé qui n'a aucune tenue et qui passe la plus grande partie de son temps en overale. Mais c'est surtout de son ministère de son administration que nous avons à nous plaindre. D'abord c'est à chaque instant qu'il nous prive de messe le Dimanche (une quinzaine de fois dans l'année). Il s'en va pour huit ou quinze jours, nous forçant sous peine de péché mortel de venir durant son absence dire notre chapelet à la chapelle et nous disant des sottises à son retour à ceux qui ne l'ont pas fait.*

*Il n'a pas craint l'an dernier de s'absenter les dernières semaines du carême et de ne rentrer que le jour de Pâques au matin nous privant ainsi des offices de la semaine sainte et de la possibilité de nous approcher des Sacrement pour ces belles fêtes.*

*Jamais nous n'avons de sermon il n'y a que les annonces ou des sottises aux gens et très souvent il n'annonce pas les jours de jeûne et d'abstinence. L'école est nulle. Non seulement les enfants n'y apprennent rien, mais très souvent la classe est supprimée pour les raisons les plus insignifiantes.*

*[...] Il se mêle de tout même de ce qui ne le regarde pas. Il prétend nous conduire comme des enfants, nous faire passer par toutes ses volontés, même dans des affaires purement matérielles. Et si nous avons le malheur de ne pas être de son avis et de faire quelque résistance, il nous attaque presque nous nommant les dimanches à la messe et nous menace de toutes les malédictions et de tous les châtements.*

*Au commencement de cette année deux d'entre nous avait fait signer et adressé à Québec des requêtes pour obtenir des chemins indispensables. C'était leur droit. [...] Ce fut l'objet d'une colère et d'une rancune qui dure encore. Mr Racette apprenant cette démarche, s'en alla à Québec pour combattre ces requêtes dont il prit copie et de retour au Lac il nous fit la guerre, nous dénonçant à la paroisse, déclarant que ceux qui avait fait ces requêtes avaient péché gravement et les menaçant des foudre du ciel. C'est à ce point que plusieurs en furent malade et le sont encore.*

*[...] Dernièrement il [...] causait les plus grands embarras à un brave colon Mr Perreault contre lequel il mit même la justice en mouvement et auquel il fit perdre une somme d'argent assez considérable.*

*Il n'est rien qu'il ne puisse faire contre ceux qu'il a pris en grippe.*

*[...] Du nombre de ceux qu'il n'aime pas sont infaiblement ceux qui ne se fournissent pas à son magasin.*

*Pour ceux qui prennent chez lui [...] il leur vend à des prix très élevés et quand ils ont des dettes qu'ils ne peuvent pas payer il prend leur lots et les forces à partir. En voilà trois ou quatre qui quittent la paroisse dans ces conditions maudissant le curé.*

*[...] Personne n'a confiance en lui. Beaucoup hésitent à se confesser à lui ou ne peuvent s'y résoudre. Aussi n'y a-t-il presque pas de communions. Mais c'est bien là le moindre de son soucis.<sup>1</sup>*

<sup>1</sup> Archive de l'évêché de Joliette.

Parmi les hommes présents, certains avaient signé la lettre, d'autres n'avaient pas osé mais certains aimaient bien ce curé qui n'avait pas peur de relever ses manches pour travailler au champ avec ses colons. De plus, ils savaient que le curé Racette travaillait fort pour fonder d'autres villages dans la région, dont un qui porterait le nom de Saint-Guillaume. Par ailleurs, plusieurs de ceux qui avaient signé n'étaient pas présents, ce qui semait le doute chez tous ces hommes bien endimanchés. Une chose était certaine, l'évêché avait certainement mis le curé Racette au courant de leur missive.

Il fallut attendre encore debout une bonne vingtaine de minutes avant que leur hôte ne se présente. Le curé se présenta par la porte de devant, après avoir traversé la rue St-Henri depuis l'église en courant, comme à son habitude, toujours l'air pressé, comme s'il avait pu se passer quelque chose de terrible dans la dernière demi-heure. Il ne se passait jamais rien dans un aussi petit village!

En voyant tous ces hommes debout, il les invita à s'asseoir, bien qu'il n'y ait pas suffisamment de chaises pour tous. Il aurait mieux fait de les garder à l'église. Comme des soldats au garde-à-vous, ils restèrent tous debout, craignant ce qui allait sortir de la bouche du curé.

« J'ai une bonne nouvelle pour vous, Messieurs! Je me joins à votre Club de l'Aviron noir! J'ai su que vous aviez fondé ce cercle religieux il y a quatre ans et vos épouses m'ont informé que vous vous y rendiez chaque automne pour vous y recueillir, en retraite fermée. Mais pour prier de façon à être entendu de Dieu, rien ne vaut la présence d'un prêtre. Amen! C'est ainsi fait! Si je ne me trompe pas, votre départ est prévu pour demain. N'est-ce pas »?

Ils s'attendaient à bien des choses, ils avaient, en quelques minutes, imaginé bien des scénarios, mais pas celui-là! Quelles étaient les intentions réelles du curé? Se moquait-il simplement d'eux? Avait-il vraiment cru leurs épouses? Certaines d'entre elles avaient bien dû lui dire le fond de leurs pensées...

Toujours est-il qu'à sept heures du matin, le lendemain matin, les hommes se regroupèrent près du quai qui longeait le moulin à scie de Sinaï Morin. Ils mirent les canots à l'eau et s'embarquèrent avec tout leur attirail. Le curé avait pris place à l'avant du canot de Fréchette. On pouvait reprocher bien des choses à ce curé, mais il savait manier l'aviron avec force et adresse. Tout le long du trajet, on l'entendait murmurer des prières. Les hommes ne lui connaissaient pas cette ferveur religieuse. Pas un mot à ses ouailles. Que des prières. Cela ne fit qu'augmenter la tension chez les hommes qui appréhendaient l'arrivée au camp.

En chemin, on accosta Îles de France, question de se dégourdir les jambes. En mettant les pieds à terre, quatre d'entre eux s'éloignèrent rapidement, prétextant une envie à soulager. Ils en profitèrent pour se faire un plan en vue de l'arrivée au camp. Ils savaient que l'endroit était plein de bouteilles vides et que cela les trahirait. Dès leur arrivée au camp, l'aîné proposerait au curé d'aller voir la chute à proximité et de lui faire visiter les lieux pendant que les autres nettoieraient le camp et cacheraient les bouteilles qu'ils avaient emportées. Une scène qui allait se répéter cinq ans plus tard.

Tout se passa comme prévu. Comme la journée était déjà avancée et que le soleil descendait vite à ce moment de l'année, on s'attabla tôt. À la surprise de tous, le curé sortit de sa besace deux bouteilles de vins de messe et dit à ses convives : « Ne me dite pas que vous n'avez rien apporté à boire. Je ne vous croirais pas. Je connais vos habitudes. Ici, on est entre homme! Ce qui se passe ici reste ici! Prendre un p'tit coup, c'est pas péché mortel. En autant que ça ne vous empêche pas de voir à vos devoirs. Maintenant, prions, puis, buvons. »

Les hommes étaient sans voix. Le curé avait dit ces mots comme dans un sermon, avec la sévérité qu'on lui connaissait, comme un ordre. Ils sortirent leurs bouteilles et la soirée fut très arrosée. Ce n'est qu'au moment d'aller se coucher que le curé, presque saoul, leur dit sur un ton tout aussi autoritaire : « Ah oui, j'oubliais. Je suis au courant pour la lettre à Monseigneur l'évêque. Je le sais que plusieurs ne m'aiment pas et n'approuvent pas ma façon de voir et faire la colonisation. Mais je fais mon possible pour servir notre seigneur, comme vous tous. Alors soyez de bons colons, faites bien vos devoirs et laissez-moi faire les miens comme je l'entends! Bonne nuit.

Ils n'entendirent plus jamais le curé parler de ce sujet jusqu'à son départ en 1915. Ce fut aussi la seule présence du curé Racette à leur club.

❖❖❖ À suivre ❖❖❖



## Collaborateurs

**René Bolduc**  
**Carole Cartier**  
**Gilles Cartier**  
**Denise Jamison**

**Paul Ménard**  
**Charles Prévost**  
**Gilles Rivest**  
**Gilles Rivest**



## Diffusion, mise en page

**Ginette Vallières**

## Photographies

1<sup>er</sup> de couverture  
4<sup>e</sup> de couverture

**Daniel Tokatéloff**  
**Élizabeth Ravaz**

## Site Web

**Charles Prévost**



**ASSOCIATION  
POUR LA PROTECTION  
DU LAC TAUREAU inc. (APLT)**

**Fondée en 1981**

**APLT**  
**C.P. 1951**  
**Saint-Michel-des-Saints (Québec)**  
**J0K 3B0**

**Adresse électronique**  
**[info@aplt.org](mailto:info@aplt.org)**

**Boîte vocale**  
**450 833-5187**

**Site web**  
**[www.aplt.org](http://www.aplt.org)**

**Facebook**  
**APLTlactaureau**

**L'APLT est affiliée à**

**Nature Québec/UQCN**

**Centre québécois du droit  
de l'environnement (CQDE)**